

Département  
DU LOIRET

Arrondissement  
DE MONTARGIS

Canton  
DE COURTENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU S. I. I. S  
d'ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ  
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL**

**Séance du 26 novembre 2015**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS : 12**

**En exercice : 12**

**Présents : 07**

**date de convocation : 17 novembre 2015**

**date d'affichage : 27 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 17 novembre 2015 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de, Guy LAUNAY, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Étaient présents :** Nelly MASTRANGELO, Michel CHERBUIIS, Maria CAPELAS CARVAHLO, Patrick ORTH, Michaël BRANGER, Sylvain MARTINEZ

**Excusés et représentés :** Jacques LASSOURY Anne-Sophie CARBONNELLE, Christiane VAILLANT

**Excusés :** Fabien VAILLANT, Nathalie FLOUR, Evelyne BITTER

**Absent :** Cédric LEFEVRE

**Secrétaire de séance :** Nelly MASTRANGELO

-----  
La séance est ouverte à 19h

Le procès-verbal du 27 juillet 2015 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Travaux toiture école Bazoches**

Le Vice-Président informe le Conseil que les travaux sur la toiture de l'école de Bazoches se sont déroulés pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Tout s'est très bien passé.

**II – Travaux classe école Ervauxville**

Le Vice-Président informe le Conseil qu'il a eu rendez-vous avec le Sous-Préfet le 25 novembre pour repositionner le dossier de demande de DETR pour les travaux dans la classe de PSM.

Il était accompagné de M. Lassoury, Président du SIIS.

Il précise que le Sous-Préfet soumettra au Préfet notre dossier avec un taux de subvention de 50 %.

L'attribution définitive sera connue fin mars début avril.

**III – Photocopieurs des écoles**

Le Vice-Président informe le Conseil que les garanties des photocopieurs expirent au 31 décembre de cette année. Ces derniers avaient fait l'objet d'un achat.

Aussi, il convient soit de repartir sur un achat ou sur une location.

A cet effet, il est présenté 2 devis.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à 8 voix pour louer les photocopieurs à raison de 66 € TTC/mois par photocopieur et 2 voix pour les acheter

**DECIDE** de retenir la société Yonne Copie

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents pour la bonne réalisation de ce projet

#### **IV – Inscription garderie**

Le Vice-Président informe le Conseil que, suite à la modification du règlement concernant l'inscription des enfants en garderie (inscription devant être faite le jeudi avant 10h pour la semaine suivante), des courriers de parents sont arrivés en mairie car, pour ces derniers, de par leurs activités professionnelles, ils sont dans l'impossibilité de savoir à l'avance quel(s) jour(s) ils devront mettre leur(s) enfant(s) à la garderie.

Les courriers sont lus à l'Assemblée.

Le Conseil Syndical maintient sa position sur ce point de règlement.

#### **V – Admission en non-valeur**

Le Vice-Président informe le Conseil que la Trésorière nous demande de présenter deux états de produits en non-valeur au conseil.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'État – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolubles, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant total des titres à admettre en non-valeur sont définis dans le tableau ci-dessous :

<b>Année de référence</b>	<b>Montants</b>
2007	496.36 €
2008	336.00 €
2009	1 101.00 €
2011	209.71 €
2012	123.00 €
2013	6.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 272.07 €</b>

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget concerné de l'exercice.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2015.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**PRONONCE** à l'unanimité l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

#### **VI – Subvention pour éducation musicale année 2015/2016**

Le Vice-Président informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles primaires publiques, pendant le temps scolaire, à l'initiative des communes.

La subvention est accordée à hauteur de 6,10 € par heure et par élève sur la base d'une heure par semaine pendant la durée du projet.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**CHARGE** le Président de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible au titre de la participation financière aux cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles primaires publiques, pendant le temps scolaire, pour l'exercice 2016.

### **VII – Formation du personnel**

Le Vice-Président informe le Conseil que la formation aux gestes de premiers secours (PSC1) est prévue pour l'ensemble du personnel le samedi 28 novembre de 9h à 17h. Le coût est de 800 €.

Le SIIS prendra en charge le repas du midi.

### **VIII – Colis de Noël pour le personnel**

Le Vice-Président informe le Conseil que tous les ans était offert au personnel un colis de Noël.

Il propose que soit renouvelé cet usage.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité d'offrir un colis de Noël à tout le personnel du SIIS

**DECIDE** à l'unanimité de fixer le prix du colis à 20 € maximum

Il a été décidé de profiter de cette occasion pour réunir tout le personnel du SIIS et les membres du Syndicat le 17 décembre à 19h à la cantine d'Ervauville autour d'un pot de l'amitié.

### **IX – Spectacle de Noël**

#### **a/ 2015**

Il est rappelé que le spectacle aura lieu le 05 décembre à la salle polyvalente de Rozoy à 15h.

Tous les délégués du SIIS sont les bienvenus.

#### **b/ 2016**

Le Vice-Président informe le Conseil qu'il faut choisir, pour l'année 2016, un spectacle pour nos enfants.

Il est précisé que, vu le nombre d'enfants présents depuis 3 ans, les salles d'Ervauville ou de Rozoy peuvent suffire à les accueillir.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**CHARGE** à l'unanimité à Mme Carbonnelle de s'occuper du dossier

### **X – Questions diverses**

#### **1/ Ecole de Bazoches**

Un devis pour un démoissage de la toiture du préau de l'école de Bazoches a été envoyé au SIIS pour prise en charge. Il s'élève à 704.55 €.

Mme Mastrangelo et M. Cherbuis informent le Conseil que ces travaux seront pris en charge par la mairie de Bazoches sur le Betz.

#### **2/ Ecole d'Ervauville**

Deux devis ont été envoyés au SIIS par la mairie d'Ervauville pour des travaux d'électricité qui consistent au remplacement de commandes de volet et de tubes fluos dans la grande classe.

Le devis de M. DARUL s'élève à 3 617.74 € TTC et celui de M. HOUPERT à 3 043.27 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de retenir celui de M. HOUPERT pour la réalisation de ces travaux

### **3/ Cantine**

M. Orth informe le Conseil qu'il s'est rendu, accompagné de Mesdames Capelas Carvahlo et Mastrangelo aux cantines d'Ervauville et de Rozoy.

Ils ont constaté que des efforts ont été faits par la société de restauration mais que malheureusement les enfants sont très difficile et ne mangent pas grand-chose.

### **4/ Surveillance cantine à Rozoy**

M. Orth informe le Conseil qu'au niveau de la surveillance de la cantine à Rozoy, il semblerait que l'agent en poste ne suffise pas à assurer une bonne sécurité de nos enfants.

Il sera revu l'organisation pour palier à ce problème.

### **5/ Chauffeur de car**

M. Orth demande où en est la formation du chauffeur de car et Mme Capelas Carvahlo souhaite avoir plus de précisions sur ces tentatives de passage de permis.

Il leur est répondu que le chauffeur est toujours dans l'attente d'avoir un inspecteur pour passer son permis.

Il est également précisé que cette personne a réussi sa partie plateau et raté une fois sa partie route.

### **6/ Circulaire de la Ministre de l'Éducation Nationale**

M. Martinez souhaite avoir une précision par rapport à la circulaire envoyée par la Ministre suite aux attentats et concernant les transports.

Il lui est répondu que nos enfants, pour aller à la cantine, se déplacent dans le cadre d'un transport scolaire et non dans des transports en commun et donc n'a pas lieu d'être supprimé.

La séance est levée à 21 heures

### **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

<b>Jacques LASSOURY représenté par Patrick Orth</b>	<b>Anne-Sophie CARBONNELLE</b>	<b>Nathalie FLOUR</b>	<b>Patrick ORTH</b>
<b>Michaël BRANGER</b>	<b>Sylvain MARTINEZ</b>	<b>Nelly MASTRANGELO</b>	<b>Fabien VAILLANT</b>
<b>Christiane VAILLANT représentée par Michel CHERBUS</b>	<b>Guy LAUNAY</b>	<b>Maria CAPELAS CARVAHLO</b>	<b>Cédric LEFEVRE</b>